

[Entretien] Mylène Jacquot : “Le débat sur la fonction publique est caricatural”

publié 16/02/2017 à 13H06 par Uffa-CFDT
Par Marie-Nadine Eltchaninoff

Alors que certains candidats font de la suppression de postes des fonctionnaires leur totem, Mylène Jacquot, secrétaire générale de la CFDT-Fonctions publiques, rétablit quelques vérités face aux clichés.



À l’approche de la présidentielle, les propositions de suppressions d’emplois massives dans la fonction publique sont au cœur des débats. Qu’en penses-tu ?

Ce sont des prises de position complètement idéologiques, assez violentes à l’encontre de tous les agents publics, y compris des contractuels qui constituent 20 % de l’effectif. À aucun moment dans ce type de discours on ne reconnaît le fait que les fonctionnaires sont avant tout des travailleurs chargés d’une mission que la société leur a confiée. Vouloir supprimer 10 % de l’emploi public en faisant croire que l’on ne touchera ni à la sécurité, ni à la santé, ni à l’éducation, c’est incohérent. Au cours du quinquennat qui s’achève, on a donné plus de moyens à la police, à la justice, à l’éducation également, où 60 000 postes ont été créés, sans entamer le volume global d’emploi public. Mais pour créer ces postes, il a fallu en supprimer d’autres.

Il n’y a plus guère de marges de manœuvre. Un exemple, tout à fait théorique : si l’on réduisait encore le nombre d’inspecteurs des impôts, qui certes ne sont pas les plus

populaires des fonctionnaires, qui assureraient le contrôle de la fraude, sachant les conséquences qu'elle peut avoir sur les finances publiques ? Et qui va assurer la mise en œuvre du prélèvement à la source?

Que réponds-tu aux critiques récurrentes sur le temps de travail des fonctionnaires et sur l'absentéisme ?

Là encore, le débat est souvent caricatural. Proposer de faire passer d'un claquement de doigts le temps de travail à 39 heures révèle une profonde méconnaissance des réalités, les fonctionnaires ne sont pas payés à l'heure ! Les dérogations aux 1607 heures annuelles légales existent, mais elles sont le résultat d'accords, de négociations, parfois obtenues en contrepartie de contraintes liées à la continuité du service public, que les employeurs ne peuvent rémunérer autrement qu'en temps. Si les bibliothèques et les piscines sont ouvertes le soir ou le dimanche, c'est grâce aux agents qui y travaillent.

Et quant aux absences – je préfère ce terme à celui d'absentéisme –, si l'on se contente du constat sans s'interroger sur les causes, sans proposer de solution, c'est un peu court. Dans la territoriale, par exemple, la pyramide des âges montre une génération d'agents vieillissants, avec des métiers pénibles, comme les agents d'entretien, les ouvriers, les professionnels de la petite enfance, etc. Trop rares sont les dispositifs d'accompagnement des parcours professionnels qui reconnaissent leurs compétences et leur épargnent des conditions de travail source d'usure.

Quelles pistes de réflexion souhaiterais-tu voir émerger dans le débat ?

Le travail dans la fonction publique est en train de changer. La transition numérique va toucher toutes les administrations, c'est déjà le cas dans les services préfectoraux, les centres de finances publiques ou les services d'état civil. La fusion des régions suppose de revoir l'organisation du travail, avec par exemple davantage de télétravail. Nous devons mener une réflexion sur la façon dont ces évolutions vont avoir un impact sur le contenu du travail des agents et commencer par écouter ce que les premiers intéressés ont à en dire. C'est une démarche au cœur de la campagne « Parlons travail » et qu'il convient de poursuivre.

mnelchaninoff@cfdt.fr

UFFA-CFDT UNION DES FÉDÉRATIONS DE FONCTIONNAIRES ET ASSIMILÉS
47-49 avenue Simon Bolivar
75950 Paris cedex 19